



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15 / 01 / 2024

Dossier complet le : 15 / 01 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0018

1 Intitulé du projet

Projet d'extension de la ZA du Tourail au hameau de Coustellet sur les communes de Maubec et Oppède (84)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination _____ Raison sociale
Luberon Monts de Vaucluse _____ Collectivité

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...) _____
2 0 0 0 4 0 4 4 2 0 0 0 5 1 _____ Collectivité

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom(s) _____
M. Daudet Gérard (Président) _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39/b	Emprise au sol : $5500 < S < 8700 \text{ m}^2$ Superficie de plancher : $6300 < S < 10000 \text{ m}^2$

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une extension de la zone d'activités du Tourail actuelle, avec :

- 7 lots,
- des voies d'accès,
- des aménagements paysagers : haies + bassin paysager + plantations,
- l'aménagement d'un bassin de rétention/infiltration,
- un espace de détente,
- des voies douces (vélos + piétons).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- permettre le développement de la ZA du Tourail en favorisant l'implantation d'activités artisanales, PME/PMI,
- répondre aux objectifs définis dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) relative à la zone 1AUX (zone d'urbanisation future, à vocation d'activités économiques, et située en extension de Coustellet,
- répondre aux demandes locales, émanant d'entreprises en recherche de foncier,
- inscrire le projet dans son site, localisé entre la zone d'activités actuelle et la future déviation,
- construire un espace fonctionnel, agréable, sécurisé, convivial, pour tous les usagers : employés, clients, livreurs,
- concevoir le projet en tenant compte des thématiques environnementales : paysage, faune, flore, eaux (superficielles et souterraines), acoustique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. En complément, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de préserver les espaces végétalisés.

Puis il sera ensuite réalisé les travaux de terrassement nécessaires aux futures infrastructures. Puis il sera procédé à la mise en place des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et à la mise en place des équipements (aires de stationnement, accès).

Puis il sera procédé à la construction des différents bâtiments.

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,
- marquages au sol,
- cheminements piétonniers,
- aménagements paysagers et autres plantations.

Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales (filaire, pistachier lentisque, mithe, érable champêtre, fusain, cornouiller sanguin, olivier, amandier...).

Le coût du projet est estimé à environ 566 000 EHT
La durée des travaux est estimée à environ 5 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En période d'exploitation, le projet sera utilisé de façon traditionnelle, comme une zone d'activités classique.

La collectivité assurera l'entretien des espaces verts et des équipements divers (cheminements doux, bassin de rétention/infiltration).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation d'urbanisme ; dans ce cadre, il fera l'objet d'un dépôt de permis d'aménager. Par la suite, chaque propriétaire de lot (= chaque aménageur) devra déposer un permis de construire.

NB : le projet nécessitera également la réalisation d'un dossier loi sur l'eau, mais la procédure consistera simplement en une déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain d'assiette du projet	Environ 1,2 ha
Emprise au sol	5500 < S < 8700 m ²
Superficie de plancher	6300 < S < 10000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Maubec + Oppède

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 ° 14 ' 97 " Lat. : 43 ° 86 ' 55 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La partie Ouest du projet est localisée en zone 1AUX du PLU de Maubec
La partie Est du projet est localisée en zone 1AUX du PLU d'Oppède

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) de Calavon-Coulon, prescrit par arrêté préfectoral le 26 juillet 2002, est en cours d'élaboration. La dernière version portée à la connaissance du public est celle du 12 novembre 2019.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une enquête publique relative au projet d'élaboration du PPRi du Calavon-Coulon amont a eu lieu du 25 avril au 26 mai 2023 >>>ce PPRi n'est pas encore approuvé à ce jour.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé en dehors d'une zone Natura 2000, les plus proches étant : - la ZSC " Le Calavon et l'Encreme " (Code : FR 93011587), à environ 750 m - la ZSC "Massif du Lubéron" (Code : FR 93011585) à environ 3 km - la ZPS "Massif du Petit Luberon (Code : FR9310075) à environ 3 km >>> cf carte
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de limiter les apports de matériaux, il sera procédé à une optimisation du réemploi sur place des terres excavées. Quoiqu'il en soit, de nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les constructions : parpaings, ciment, sable, bois) pour construire les bâtiments de la zone d'activités, ainsi que des équipements divers (mobilier urbain, panneaux de signalisation, poubelles etc).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ressources locales en eau potable sont suffisantes, à l'échelle du territoire, afin d'alimenter le projet en eau potable. Concernant l'arrosage, il est simplement prévu la mise en place d'un système de gouttes à gouttes pour les plantations, mais uniquement les premières années, afin de faciliter leur reprise.</p> <p>La station d'épuration communale est suffisamment dimensionnée (3200 EQH), afin de traiter les effluents émanant de la future zone d'activités. Les équipements d'assainissement sont adaptés, afin de collecter les eaux usées et de les acheminer jusqu'à la station de traitement de Coustellet.</p>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude faune/flore a été réalisée au cours du printemps 2023 par le cabinet Barth Environnement, et elle a conclu à l'absence de sensibilités environnementales sur le secteur d'étude, en raison de la nature agricole des sols et de sa situation en périphérie d'une zone urbaine.</p> <p>Quoiqu'il en soit, des mesures spécifiques ont été proposées par le cabinet Barth Environnement, afin de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore (voir ci-après).</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les zones Natura 2000 demeurent relativement éloignées de la zone de projet (plus de 750 m). Compte-tenu de l'enclavement du secteur d'étude en périphérie d'un milieu urbain, compte-tenu du caractère agricole de la zone de projet et notamment des possibles intrants phytosanitaires (insecticides par exemple), les habitats de la zone de projet ne sont pas particulièrement favorables à l'accueil des espèces citées au FSD. Aucune incidence significative n'est attendue sur l'ensemble des éléments biologiques ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 >>> Aucune incidence n'est attendue sur les sites Natura 2000 les plus proches.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est prévu au niveau d'un ancien espace agricole, aujourd'hui non utilisé, voire anthropisé, qui va être aménagé dans le cadre du projet.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le secteur d'étude est concerné par des risques d'inondation, par ruissellement/débordement du Calavon, mais il s'agit principalement de zones en aléa faible à moyen. Dans ce cadre, des mesures ont été prises : transparence hydraulique des clôtures, réhausse des niveaux de plancher des bâtiments.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera desservi par des voies d'accès adaptées. Le nombre de véhicules sera limité, puisqu'il sera en moyenne proche de 120 véh/jour >>> le projet n'est pas de nature à engendrer des trafics conséquents et à avoir un impact sur le trafic local.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traditionnellement, une zone d'activités génère un peu de bruit. Cependant, le nombre d'activités reste peu élevé (5) ; par ailleurs, le nombre de véhicules sera limité, puisqu'il sera en moyenne proche de 120 véh/jour. Enfin, il est prévu une limitation des vitesses sur la zone de projet, ainsi qu'une isolation phonique des bâtiments.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour des raisons de sécurité/sûreté, quelques candélabres seront installés au niveau des aires de stationnement. Mais les lumières seront exclusivement orientées vers le sol (afin de limiter les incidences lumineuses, et l'impact sur la faune nocturne).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées par des fossés et rejetées dans un bassin de rétention/infiltration puis s'infiltreront dans le sol. Il n'y aura donc pas de rejets d'eaux pluviales émanant de la zone de projet, jusqu'à une pluie d'occurrence décennale. Par ailleurs, le projet va permettre de diminuer les quantités annuelles d'intrants (suppression des produits phytosanitaires et des engrais actuellement utilisés pour les cultures).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales s'infiltreront dans le sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cela concerne essentiellement les eaux usées (sanitaires + espaces de restauration) émanant du projet. >>> Elles seront collectées par des réseaux d'eaux usées et elles seront ensuite acheminées vers la station de traitement de Coustellet, qui est suffisamment dimensionnée (3200 EQH).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaque lot aménagé disposera d'un ou de plusieurs containers, afin de collecter les ordures ménagères. Des containers spécifiques sont prévus pour les déchets recyclables. Enfin il est important d'indiquer que le projet est localisé juste à côté de la déchetterie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains avaient auparavant une vocation agricole. En ce sens, le projet ne prévoit pas de défrichage (au sens strict), ni aucun abattage d'arbre. Par ailleurs, le projet va permettre de diminuer les quantités annuelles d'intrants (suppression des produits phytosanitaires et des engrais).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur les PLU locaux, figure un emplacement réservé voué à la création d'une déviation du hameau de Coustellet.
>>> cependant, selon le Conseil Départemental de Vaucluse, le projet ne se fera pas, ni à court terme, ni à moyen terme. S'il se réalise à long terme, l'impact sera beaucoup plus conséquent que le projet d'extension de zone d'activités, en termes d'impact sur la faune & la flore, sur le trafic, sur la qualité de l'air et l'acoustique, sur l'imperméabilisation des sols, sur les eaux (superficielles et souterraines).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que le projet n'aura qu'un impact limité sur l'environnement, des mesures environnementales ont été prises, sur les principes dits de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

Des mesures ont été prises pour la période de chantier : commencement des travaux en période favorable, balisage du chantier, sécurisation des accès, traitement des eaux de ruissellement, réunions de travail préalables avec le chef de chantier, consignes formulées aux ouvriers et techniciens, supervision régulière du chantier, gestion des déchets (avec tri) etc...

Le projet est basé sur l'aménagement d'un grand bassin de rétention/infiltration, afin de stocker les eaux pluviales, puis de les infiltrer dans le sol (le système est dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale). Par ailleurs, des dispositions ont été prises, afin de faciliter les écoulements d'eau (clôtures adaptées) en cas de crues.

Des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore : adaptation du calendrier en période de chantier, réalisation d'aménagements paysagers, plantations diverses, mise en place de candélabres adaptés pour la faune nocturne...

Des mesures ont été prises sur le plan paysager : il est prévu l'aménagement d'espaces verts, avec notamment des aménagements paysagers, de nombreuses plantations (essences locales).

En périphérie de la zone, il sera également assuré un traitement qualitatif des franges, afin de masquer au mieux le projet.

>>>ces mesures permettront d'avoir un impact positif sur le paysage, mais également sur la faune et la flore.

Le projet va également avoir un impact positif sur l'environnement humain avec un cadre de vie de qualité : espace de détente, cheminements doux sécurisés, aménagements paysagers, confort acoustique, isolation thermique, mise en place d'énergies renouvelables (photovoltaïque) etc...

L'ensemble de ces démarches sera mis en oeuvre dans le cadre du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient néanmoins de noter les points suivants :
1/ le projet est localisé en périphérie d'une zone urbaine, entre la zone d'activités actuelle et la future déviation.

2/ Le projet est localisé sur des terrains déjà anthropisés (anciens terrains agricoles).

3/ Des mesures spécifiques ont été prises, en faveur des eaux (superficielles et souterraines), de la faune & de la flore, ainsi que du paysage et de l'environnement humain : aménagement d'un bassin de rétention/infiltration, réalisation d'aménagements paysagers, création de cheminements piétonniers, isolation phonique du bâti, limitation de la vitesse de circulation...

4/ Le projet a été conçu, afin d'optimiser les conditions de sécurité des usagers, et de créer un cadre de vie de qualité pour les futurs usagers

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note technique relative à la maîtrise foncière des terrains	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude faune/flore	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude de perméabilité des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom M. Daudet

Prénom Gérard

Qualité du signataire Président de LMV (Luberon Monts de Vaucluse)

À Cavaillon

Fait le 11 / 01 / 2024

Signature du (des) demandeur(s)

